

L'explication de l'action : une défense de la théorie humienne¹

David Rocheleau-Houle, *Université Laval*

1. Introduction

Les travaux de Donald Davidson, que ce soit en philosophie du langage, de l'esprit ou de l'action, ont grandement marqué la philosophie de la deuxième moitié du 20^e siècle. Nous lui devons d'ailleurs un héritage considérable. Toutefois, Davidson, comme tous les grands auteurs ayant marqué l'histoire de la philosophie, peut s'être trompé sur différents points et nous avons le devoir, en tant que philosophes, de rester vigilants face à ces possibilités d'erreurs. C'est pourquoi il devient essentiel de toujours revisiter les théories « traditionnelles ». Dans le cadre de cet article, le propos sera focalisé sur la philosophie de l'action de Davidson, et plus précisément sur l'explication de l'action, communément appelée l'explication humienne de l'action. Il faut d'abord énoncer qu'une explication de l'action, du moins telle que l'entend la vaste majorité des théoriciens de l'action, est *a posteriori*. Elle cherche donc à expliquer un événement qui a déjà eu lieu.

La théorie de l'action de Davidson comprend deux principes phares. Selon le premier², ce qui permet d'expliquer l'action est la raison primaire, celle-ci étant constituée d'une pro-attitude et d'un état cognitif³ approprié. Le deuxième principe important de la théorie de Davidson est que la raison primaire est la cause de l'action⁴. Comme le soulignent plusieurs critiques récentes, une telle théorie de l'action a toutefois comme lacune importante de ne pas pouvoir intégrer de manière adéquate les raisons normatives. Dans le cadre de cet article, seule la critique de la théorie humienne que Maria Alvarez développe sera évaluée. Cette dernière, particulièrement dans *Kinds of Reasons*⁵, mais aussi dans une série d'articles⁶, propose une théorie en philosophie de l'action qui se veut en opposition à la théorie dominante développée par Davidson. Alors que pour Davidson les raisons sont des états mentaux (la combinaison d'une pro-attitude et d'un état cognitif), Alvarez propose une conception des raisons comme étant des faits ou des propositions vraies. Une telle conception des raisons pourrait ainsi permettre à Alvarez d'inclure le normatif dans la théorie de l'action.

Cet article se veut d'abord une défense de la conception humienne de l'explication de l'action, conception remise en cause par les travaux d'Alvarez. Ainsi, il s'agit d'isoler le travail de cette dernière sur l'explication de l'action et d'évaluer la critique qu'elle propose contre la théorie humienne de l'explication de l'action. Cette théorie peut se comprendre dans une version forte et dans une version faible. La version forte de la théorie humienne clame que les raisons⁷ expliquent l'action si et seulement si cette explication est conforme au modèle humien⁸. La version plus faible, qui n'empêche pas que d'autres explications de l'action soient possibles et valables, affirme seulement que toutes les actions peuvent être expliquées par le modèle humien. Alvarez, on le verra, est en accord avec la version faible de cette thèse, mais s'oppose à la version forte. Pour elle, il n'est pas nécessaire que l'explication se conforme au modèle humien pour que l'explication de l'action rende celle-ci intelligible.

L'objectif de cet article est, précisément, de défendre la version la plus forte de la thèse humienne. Ainsi, je tenterai de démontrer qu'une explication de l'action est « complète » ou « parfaite » si et seulement si l'explication de l'action se conforme au modèle humien. Toutefois, je montrerais que dans certaines situations, une explication de l'action peut être intelligible même si elle ne correspond pas au modèle humien, sans toutefois être *pleinement* intelligible. Ces cas demeurent isolés et l'on doit l'intelligibilité de l'action à d'autres facteurs que l'explication elle-même, dont le contexte et la pragmatique de l'explication. Ainsi, il est possible, pour des raisons contextuelles, de proposer une explication qui ne se conforme pas au modèle humien. Toutefois, lorsque l'objectif est de proposer une explication de l'action *pleinement* intelligible et *ex abstracto*, c'est-à-dire hors de toutes considérations contextuelles⁹, il est nécessaire d'utiliser le modèle humien de l'explication de l'action. Il sera donc soutenu, tout comme le fait Smith¹⁰, que le modèle humien de l'explication peut être un modèle uniforme de l'action et que les autres types d'explications ne sont pas en compétition avec ce modèle. Toutefois, pour des raisons contextuelles, il est possible qu'une explication de l'action soit intelligible même sans aucune référence aux éléments constitutifs du modèle humien, soit le couple pro-attitude / état cognitif.

Malgré cela, l'explication d'une action peut toujours être complétée, et gagnerait à l'être, en y ajoutant les éléments constitutifs du modèle humien. De plus, pour qu'une explication soit complète, elle devra réunir les éléments constitutifs du modèle humien. De cette façon, l'explication humienne de l'action conserve, malgré les critiques d'Alvarez, un avantage explicatif considérable. C'est par une explication se conformant à ce modèle qu'il est réellement possible de rendre pleinement intelligible l'action.

Cet article est divisé en trois sections. La première est une présentation générale du projet d'Alvarez. La deuxième est une exposition détaillée des critiques de celle-ci envers la théorie humienne. La troisième est une défense de la conception humienne comme modèle uniforme de l'explication de l'action.

2. Présentation du projet d'Alvarez

Je vais d'abord présenter l'ontologie et les différents rôles qu'Alvarez attribue aux raisons. La question ontologique demeure un débat complexe en philosophie de l'action et une exposition claire nécessiterait des développements importants. L'objectif n'est pas de faire une présentation complète ou détaillée de l'ontologie des raisons, mais seulement de présenter de manière très brève la conception ontologique des raisons que propose Alvarez. Par la suite, il sera possible de présenter la conception qu'elle développe de l'explication de l'action.

2.1. L'ontologie et les différents rôles des raisons

Pour Alvarez, les raisons sont des faits ou, ce qu'elle considère comme étant équivalent, des propositions vraies. Ainsi, elle s'oppose clairement à la conception de Davidson pour qui une raison est la combinaison d'une pro-attitude et d'un état cognitif de l'agent. Le principal argument qui semble permettre à Alvarez de proposer une telle conception des raisons est que celles-ci doivent pouvoir être des prémisses. Étant donné qu'il semble essentiel que nous puissions tenir des raisonnements et tirer des conclusions à l'aide des raisons, il est plus approprié d'affirmer que les raisons sont des propositions ou des faits plutôt que des états mentaux. Selon Alvarez, sans cette conception des raisons, le lien entre les raisons et le raisonnement risque d'être perdu. Alors, s'il est vrai que les raisons doivent pouvoir jouer le rôle de prémisses, elles doivent être des propositions vraies ou des faits¹¹.

Étant donné que pour Alvarez toutes les raisons sont des faits, c'est une erreur de tenter de diviser les raisons selon plusieurs catégories ontologiques, comme le fait par exemple Smith¹². Ainsi, bien que toutes les raisons soient des faits, elles peuvent occuper trois rôles différents : normatif¹³, motivationnel et explicatif. Il est ainsi possible d'identifier un autre aspect important qui distingue la théorie d'Alvarez de celle des humiens : contrairement à ces derniers, Alvarez distingue les raisons motivationnelles des raisons explicatives. Pour un humien, ces deux types de raisons sont réunis en un seul : donner les raisons qui expliquent l'action c'est aussi donner les raisons qui ont motivé l'agent à agir. Toutefois, dû au problème que représentent les cas d'erreurs, il est nécessaire pour Alvarez de distinguer ces deux rôles. Les cas d'erreurs sont des cas où l'agent se trompe à propos de ce qui l'a motivé à agir. Par exemple, dans l'exemple suivant « René a couru parce qu'il croyait être poursuivi, mais il ne l'était pas », l'explication ne peut pas faire référence à une raison d'agir, dans la mesure où les raisons sont comprises comme étant des faits. Dans cet exemple, il n'y a pas de fait « René est poursuivi », il ne peut donc pas y avoir de raison d'agir. René croyait réellement être poursuivi, mais c'était faux. Il faut donc, pour Alvarez, distinguer les raisons motivantes des raisons explicatives, car sans cette distinction il serait impossible d'offrir une explication lorsque l'agent est dans l'erreur, étant donné qu'il est impossible de faire référence à une raison qui a motivé l'action de René. Ce dernier a agi sur la base d'une raison apparente, et non pas d'une raison véritable.

Pour Alvarez, les raisons motivantes sont les raisons pour lesquelles l'agent a agi. Cette raison est ce qui avait un poids en faveur de faire Φ et c'est cette raison qui a joué un rôle dans la décision de l'agent de faire Φ . La raison motivante est donc ce qui a motivé l'agent à faire Φ et c'est une raison qui peut servir de prémisse dans la délibération de l'agent¹⁴. Les raisons explicatives sont ce qui explique pourquoi un agent a fait Φ . Une raison explicative pourra être citée dans l'explanans qui permet de rendre intelligible pourquoi l'agent a fait Φ ¹⁵. Ainsi, bien qu'il soit vrai que la même raison peut parfois jouer ces deux rôles, il n'est pas vrai que les deux rôles vont toujours être remplis par la même raison. Plus précisément, la

raison motivante peut toujours expliquer l'action, elle peut donc toujours être la raison explicative de l'action. Toutefois, l'inverse n'est pas vrai : une raison qui va expliquer une action ne sera pas toujours celle qui a motivé l'agent à faire Φ ¹⁶. Par exemple, la raison qui explique pourquoi Louis a donné à un organisme de charité est que celui-ci est un homme généreux, mais cette raison explicative n'est pas la raison qui a motivé Louis à donner à cet organisme¹⁷. La raison motivante serait plutôt qu'il juge que c'est une bonne action de donner à un tel organisme.

2.2. L'explication de l'action

Pour Alvarez, les explications de l'action sont divisées en deux groupes. Le premier groupe est celui des raisons explicatives véritables, où une explication a comme explanans la raison qu'avait l'agent pour faire Φ ¹⁸. Le deuxième groupe comprend les explications psychologiques, c'est-à-dire des explications dont l'explanans n'est pas une raison d'agir de l'agent. Étant donné que les raisons explicatives véritables évoquent des faits plutôt que des états psychologiques, c'est dans le deuxième groupe qu'il est possible de classer les explications de l'action selon le modèle humien¹⁹. Toutefois, les explications psychologiques ne sont pas que des explications humiennes de l'action : d'autres types d'explications peuvent également être compris sous ce groupe²⁰. De cette façon, il est possible de conclure que, pour Alvarez, les explications humiennes ne sont pas une identification des raisons d'agir de l'agent au sens strict²¹. Ainsi, l'explanans d'une explication humienne ne correspond pas nécessairement à la raison d'agir de l'agent, bien qu'une telle explication puisse mentionner cette raison.

De manière plus importante, Alvarez rejette le modèle humien comme étant un modèle uniforme et unique de l'explication de l'action. Contrairement à ce que les humiens affirment, les raisons explicatives véritables ne seraient pas elliptiques²², c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas une formulation abrégée de l'explication de l'action qui, une fois complètement étayée, devrait être reformulée sous la même forme que le modèle humien²³. Pour les humiens, les raisons explicatives véritables sont elliptiques et, une fois reformulée de la bonne façon, l'explication de l'action devrait se conformer au modèle humien, ce que rejette Alvarez.

Pour Alvarez, la thèse selon laquelle toute explication intelligible de l'action doit respecter la forme de l'explication humienne est fautive. C'est pour cette raison qu'elle identifie et propose une critique de trois arguments humiens qui viennent appuyer la thèse selon laquelle les raisons sont explicatives si et seulement si l'explication se conforme au modèle humien²⁴. Le premier argument des humiens soutient qu'une raison explicative, pour être complète, doit mentionner la pro-attitude de l'agent. Le deuxième argument prétend que ce qui peut expliquer une action n'est pas le fait que p , mais plutôt l'état mental « croire que p » de l'agent, c'est-à-dire un état cognitif. Ainsi, ce qui peut expliquer l'action est le fait que l'agent a conscience de ce fait ou que l'agent croit ce fait. C'est donc l'état mental – l'état cognitif plus précisément – plutôt que le fait qui permet d'expliquer l'action. Le troisième argument concerne les cas d'erreurs. Étant donné que seule la théorie humienne peut expliquer une action dans de tels cas, cet argument affirme qu'il est légitime de conclure que le modèle humien peut aussi expliquer les actions pour les cas véridiques. Alvarez critique sans hésitation les deux premiers arguments des humiens, alors que sa critique au troisième argument est nuancée²⁵. Dans la suite de cet article, l'objectif est de montrer que, malgré les critiques d'Alvarez, la théorie humienne de l'explication de l'action est préférable à celle d'Alvarez pour proposer une explication pleinement intelligible de l'action. Si les réponses aux arguments d'Alvarez sont adéquates, alors la théorie humienne peut encore être défendue comme étant une explication uniforme de l'action, auquel il faut nécessairement se conformer pour offrir une explication « complète ». Les autres explications de l'action, comme celle que propose Alvarez, seraient alors comprises comme étant des explications incomplètes que l'on peut inclure sous le modèle humien.

3. Les critiques d'Alvarez et une défense de la théorie humienne

3.1. Les raisons explicatives et les pro-attitudes de l'agent

Selon le modèle humien, une explication complète de l'action doit faire référence à la pro-attitude de l'agent. Alvarez est en accord avec le fait que l'évocation d'une raison d'agir inclut une référence explicite ou implicite au but que recherchait l'agent par son action, bref à ce que l'agent *voulait* accomplir par son

action. De cette façon, le but permet de montrer la connexion entre la raison de l'agent et l'action²⁶. Le fait que Pierre manque de lait à la maison est une raison d'en acheter seulement si Pierre veut avoir ou a pour but d'avoir du lait à la maison, donc si celui-ci a une pro-attitude envers une action qui lui permettra d'avoir du lait à la maison. Toutefois, pour Alvarez, cela n'implique pas que les raisons explicatives, une fois complètement étayées, doivent être conformes au modèle humien et ainsi toujours inclure une référence à la pro-attitude de l'agent. Elle donne deux exemples dans lesquels aucune référence à une pro-attitude n'est nécessaire.

Le premier exemple est celui d'une action faite pour elle-même, c'est-à-dire qui n'est pas faite en vue d'une autre chose. Selon Alvarez, dans ce genre d'exemple, il n'y a pas ou il n'est pas nécessaire qu'il y ait une pro-attitude qui explique pourquoi l'agent a agi d'une telle façon²⁷. Par exemple, « Jean visite Paul à l'hôpital parce que ce dernier est son ami », est une action qui est faite pour une raison, mais dont aucune référence à une pro-attitude n'est nécessaire pour expliquer l'action. Jean a pour but de visiter son ami, mais son but n'est pas différent de son action, qui est de rendre visite à son ami. Ainsi, dans l'exemple du lait, Pierre ira acheter du lait s'il veut avoir du lait à la maison ; l'action est alors différente du but de l'agent. Dans l'exemple de Jean, il n'est pas nécessaire de faire référence à une pro-attitude pour donner une explication intelligible de l'action. « Jean est allé voir Paul à l'hôpital parce qu'il est son ami » est une explication suffisante, même sans référence à la pro-attitude de Jean.

Le deuxième exemple concerne les actions instrumentales pour lesquelles il est toujours possible de proposer une reformulation en indiquant « dans le but de ». De cette façon, « René a couru dans le but d'être à l'heure à son rendez-vous, car il était en retard », est une explication intelligible de l'action même sans aucune référence à une pro-attitude de l'agent. Ainsi, pour Alvarez, il n'apparaît pas indispensable qu'une explication complète de l'action doive faire référence au fait que l'agent voulait quelque chose. Il n'est donc pas nécessaire d'affirmer que « René a couru parce qu'il voulait²⁸ être à l'heure à son rendez-vous » pour rendre l'action intelligible, la formulation donnée précédemment étant nettement suffisante.

Ainsi, il serait possible de s'épargner la référence à la pro-attitude de l'agent pour les actions faites pour elles-mêmes et les actions instrumentales. Toutefois, une telle affirmation apparaît contestable et il pourrait s'avérer erroné d'affirmer que la pro-attitude est un élément non pertinent de l'explication de l'action pour plusieurs situations où l'on cherche à offrir une explication *pleinement* intelligible d'une action. Même s'il est possible dans certains contextes de ne pas souligner de manière explicite la pro-attitude de l'agent, nier catégoriquement l'apport de celle-ci dans l'explication de l'action – l'explication visant toujours à rendre intelligible une action – nous priverait d'un apport explicatif considérable²⁹. Peut-être que dans certaines situations, telles que celles données par Alvarez (Jean qui rend visite à son ami Paul à l'hôpital), il est possible de comprendre, même sans aucune référence explicite, que celui-ci avait une pro-attitude envers une telle action. Par exemple, Jean peut considérer qu'il a un devoir d'aller voir son ami à l'hôpital³⁰, sans que cette pro-attitude doive être énoncée de manière explicite pour rendre l'action intelligible. Toutefois, dans d'autres situations, il semble être nécessaire, pour que l'explication de l'action soit intelligible ou pleinement intelligible, de faire référence explicitement à la pro-attitude de l'agent, cette dernière ayant un pouvoir explicatif parfois considérable. C'est pourquoi celle-ci semble devoir être incluse dans les éléments constitutifs d'une explication complète de l'action.

Par exemple, sans référence à la pro-attitude de l'agent, l'explication suivante n'apparaît pas être *pleinement* intelligible : « Ronnie est allé à la réception du doyen de la Faculté de philosophie parce qu'il y avait de la danse à cette réception³¹ ». D'autres informations pourraient être soulignées dans le but de compléter l'explication de l'action, et ainsi offrir une explication *pleinement* intelligible. Par exemple, pour quelqu'un qui ne connaît pas Ronnie ou qui ignore son amour de la danse, cette explication ne rend pas l'action de Ronnie pleinement intelligible. Il est ainsi difficile de faire le lien entre Ronnie et la raison que celui-ci avait d'aller à la réception ; il serait toujours possible, pour l'individu ne connaissant pas bien Ronnie, de se demander « pourquoi Ronnie est allé à la réception du doyen *parce qu'il y avait de la danse ?* » En ajoutant la pro-attitude de Ronnie envers la danse, l'explication de l'action devient intelligible pour tous et ceci dans tous les contextes. Ainsi, en explicitant la pro-attitude, l'explication de cette même action devient : « Ronnie est allé à la réception du doyen parce qu'il aime danser et [qu'il savait]³² qu'il allait y avoir de la danse à la réception du doyen ». Bien entendu, dans certains contextes, il

peut sembler non pertinent de souligner explicitement la pro-attitude. Cependant, il semble injustifié d'inférer à partir des situations où la pro-attitude est contextuellement non pertinente qu'elle est toujours non pertinente pour l'explication de l'action. Plutôt, il semble juste d'affirmer que l'explication humienne est une meilleure explication, car dans plusieurs situations la pro-attitude sera nécessaire pour que l'explication de l'action puisse être intelligible. Dans d'autres cas, la référence à la pro-attitude ne sera qu'une information superfétatoire ou tout simplement évidente. Toutefois, inférer à partir de ces situations que la pro-attitude n'est pas un élément constitutif d'une explication pleinement intelligible de l'action ne semble pas justifié. La thèse humienne, dans sa version forte, semble donc préférable. Celle-ci affirme que, en considérant l'apport explicatif que peut apporter la pro-attitude, il est légitime d'affirmer qu'une explication *complète* (ou une action *pleinement* intelligible) de l'action doit souligner la pro-attitude de l'agent envers l'action. L'explication de l'action est ainsi plus complète avec la référence à la pro-attitude que sans cette référence. Toutefois, pour des raisons contextuelles³³, il est possible qu'une explication de l'action soit intelligible sans aucune référence explicite à la pro-attitude de l'agent, mais il n'en demeure pas moins qu'une explication *complète* doit y faire référence.

Concernant les actions instrumentales, il est également possible de reformuler l'explication de l'action « René a couru dans le but d'être à l'heure à son rendez-vous, car il était en retard » pour proposer « René a couru parce [qu'il croyait / savait] qu'il était en retard et qu'il *voulait* être à l'heure à son rendez-vous ». Dans cette situation, la différence semble être une question de style. De cette façon, l'apport explicatif des deux formulations est sensiblement le même, car lorsqu'un agent fait quelque chose dans le but d'atteindre une certaine fin, il est également vrai de manière implicite que l'agent avait une pro-attitude qui correspondait à cette même fin. Ainsi, la pro-attitude est sous-entendue dans la première formulation de l'action, car si un agent fait quelque chose « dans le but de », c'est qu'il a une pro-attitude envers ce but. L'agent *veut*, par exemple, être à l'heure à son rendez-vous.

En résumé, bien qu'Alvarez affirme qu'il n'est pas nécessaire de faire référence au désir ou à la pro-attitude de l'agent pour formuler une explication intelligible de l'action, l'apport explicatif de la pro-attitude demeure considérable et nécessaire. Plutôt que d'affirmer que la pro-attitude est non pertinente pour l'explication de l'action, il semble préférable d'affirmer que dans certains contextes il est possible de ne pas y faire référence et tout de même proposer une explication intelligible de l'action. Cependant, cette explication ne sera pas *pleinement* intelligible. Ainsi, la pro-attitude demeure un élément essentiel d'une explication complète et pleinement intelligible d'une action, c'est pourquoi il semble préférable de soutenir que celle-ci est un élément constitutif d'une explication complète de l'action.

3.2. Les raisons explicatives et les états cognitifs de l'agent

Selon l'interprétation qu'Alvarez fait de la théorie humienne, les humiens affirment que ce n'est pas la raison de l'agent, c'est-à-dire un fait, qui explique son action, mais plutôt son état cognitif, par exemple « croire que p ». Selon le modèle humien, bien que l'explication puisse dans certains contextes seulement mentionner les raisons³⁴, une explication complète devrait inclure une référence à un état cognitif de l'agent³⁵. Toutefois, pour Alvarez, c'est le contenu de l'état cognitif, par exemple le contenu d'une croyance qui fait référence à un fait, qui permet d'expliquer l'action, et non pas l'état cognitif « croire que p » de l'agent. Alvarez reconnaît tout de même que l'état cognitif « croire que p » est une condition nécessaire pour que p puisse expliquer une action. Ainsi, que l'agent croit p est une condition nécessaire pour que p puisse expliquer l'action Φ de l'agent. Toutefois, selon Alvarez, le fait que l'agent doive être conscient du fait que p , qu'il doive croire ou savoir que p , n'est pas un argument qui démontre que ce qui explique l'action est l'état cognitif plutôt que le contenu³⁶ de celui-ci³⁷. De cette façon, bien qu'il soit nécessaire que l'agent ait conscience du fait que p , qu'il ait l'état mental « croire que p », il ne serait pas possible de conclure que ce qui explique vraiment l'action de l'agent soit son état cognitif³⁸. Bien que l'état mental soit nécessaire pour que p soit une raison pour Ronnie de faire Φ , cela ne démontre pas, du moins c'est ce que Alvarez défend, que c'est l'état mental de Ronnie qui permet d'expliquer son action et que celui-ci doit impérativement être inclus dans ce qui constitue une explication complète de l'action.

Étant donné que, tout comme Alvarez le reconnaît elle-même, il est nécessaire que p soit un état cognitif de l'agent pour que p puisse expliquer son action, il semble tout à fait légitime d'inclure l'état

cognitif dans une explication complète de l'action. En effet, dans plusieurs situations, spécifier l'état cognitif rend l'explication de l'action tout simplement intelligible, démontrant ainsi explicitement le lien entre l'agent et ce qui a motivé son action. Dans certains contextes, tout comme pour la pro-attitude, il ne sera pas nécessaire de souligner de manière explicite dans l'explication de l'action le fait que p est un état cognitif de l'agent. Pour reprendre l'exemple de Ronnie et de la réception du doyen, il est tout à fait possible que l'explication « il y avait de la danse à la soirée du doyen » de l'action de Ronnie soit pleinement intelligible pour son meilleur ami Bradley, membre de la faculté depuis longtemps et bien au fait qu'il y a de la danse à toutes les réceptions du doyen. Aussi, étant donné que Bradley connaît bien Ronnie et son amour de la danse, pour lui, l'explication de l'action de Ronnie sous la forme « Ronnie est allé à la réception du doyen parce qu'il y avait de la danse à cette réception » est intelligible, car il est clair pour lui que Ronnie savait³⁹ qu'il y avait de la danse à la réception du doyen. Ainsi, dans certains contextes, il est possible de ne pas mentionner l'état cognitif de l'agent et tout de même proposer une explication qui paraît intelligible. Toutefois, pour proposer une explication de l'action *complète* et *pleinement* intelligible, l'état mental croire / savoir⁴⁰ que p et la pro-attitude de l'agent semblent être nécessaires.

De cette façon, l'insistance de la théorie humienne sur les états cognitifs de l'agent semble appropriée et justifiée. Les états cognitifs de l'agent ont un avantage quant à l'explication de l'action, car ils permettent de souligner et de rendre explicite pourquoi l'agent a fait Φ . Ainsi, c'est l'état cognitif de Ronnie « *savoir* qu'il va y avoir de la danse à la réception du doyen » qui explique pourquoi il est allé à la réception. Sans cet état cognitif, l'explanans « il y avait de la danse à la réception du doyen » ne rend pas l'action de Ronnie « il est allé à la réception du doyen » *pleinement* intelligible. Il semble donc légitime que l'état cognitif de l'agent soit inclus dans une explication *complète* de l'action. L'action peut donc, contrairement à ce que soutient Alvarez, être en partie expliquée par l'état cognitif de l'agent, ce qui ne vient pas nier que le contenu de l'état cognitif demeure pertinent et important.

De cette façon, tout comme pour la pro-attitude, il semble possible dans certains contextes de ne pas mentionner les états cognitifs de l'agent pour expliquer l'action et tout de même proposer une explication intelligible. Toutefois, une telle omission n'est pas toujours possible, et c'est pourquoi il semble justifié d'inclure les états cognitifs de l'agent comme étant un élément constitutif d'une explication *pleinement* intelligible de l'action.

3.3. Les raisons explicatives et les cas d'erreurs

À propos des cas d'erreurs, Alvarez reconnaît que dans ces situations les explications doivent se conformer au modèle humien⁴¹. Alvarez donne l'exemple d'un individu qui court parce qu'il croit être poursuivi, alors qu'il ne l'est pas. Étant donné qu'une explication vraie ne peut pas contenir un explanans faux, il est nécessaire d'affirmer que « René *croyait* qu'il était poursuivi, mais en réalité il ne l'était pas » pour proposer un explanans vrai, c'est-à-dire faire référence à l'état mental de l'agent. Expliquer cette action en affirmant « René a couru parce qu'il était poursuivi, mais il ne l'était pas » serait inapproprié, car l'explanans est faux et qu'il n'est pas possible d'avoir une explication vraie avec un explanans faux⁴². Pour les humiens, il semble légitime d'affirmer que les explications valables pour les cas d'erreurs peuvent également être applicables pour les cas véridiques⁴³. Aussi, pour Smith⁴⁴, il semble légitime de tenter de proposer une seule théorie pour expliquer toutes les actions, bien que certaines explications supplémentaires seront nécessaires pour rendre intelligibles les actions les plus complexes. Ainsi, si la théorie humienne permet d'expliquer les cas d'erreurs, ce que les raisons explicatives véridiques ne permettent pas de faire, alors il semble légitime pour un humien d'affirmer que son modèle vaut également pour les cas véridiques. La forme de l'explication entre les cas véridiques et les cas d'erreurs ne change pas pour les humiens, l'explication conserve la forme pro-attitude / état cognitif⁴⁵, que le contenu de l'état cognitif « croire que p » soit vrai ou faux. Toutefois, pour Alvarez, il serait illégitime de généraliser à partir des cas d'erreurs et d'affirmer que l'explication qui vaut pour ces cas est nécessairement aussi la seule explication valable pour les cas véridiques⁴⁶.

Généraliser à partir des cas d'erreurs pour proposer une théorie de l'explication de l'action par les raisons d'agir de l'agent pose un problème évident pour Alvarez et il est compréhensible que, dans le

cadre de sa théorie, elle refuse une telle option. Étant donné que celle-ci défend que les raisons sont des faits / propositions vraies, la fausse croyance pertinente pour expliquer un cas d'erreur ne peut pas être une raison d'agir de l'agent, car il n'y a aucun fait. Dans ces situations, l'agent a agi sur la base d'une raison apparente plutôt que d'une raison véritable. C'est pourquoi il est nécessaire pour Alvarez de proposer une distinction entre les raisons explicatives véritables et les explications psychologiques. Si elle affirme que seules les raisons explicatives véritables peuvent expliquer l'action, elle se retrouve avec plusieurs cas – au minimum les cas d'erreurs – où il lui serait impossible de proposer une explication intelligible de l'action. Cette distinction lui permet donc d'un côté de proposer une explication par la raison d'agir de l'agent⁴⁷ et de l'autre côté de proposer une explication qui peut rendre compte des cas d'erreurs. De cette façon, ces deux types d'explications n'auront pas exactement la même forme. Étant donné qu'il est impossible de proposer une raison explicative pour les cas d'erreurs, l'agent n'ayant tout simplement pas de raison d'agir, il faut alors faire référence à une explication de l'action qui correspond au modèle humien⁴⁸. Pour un humien, il n'est pas nécessaire de proposer deux types d'explications de l'action, le fait que la croyance soit vraie ou fausse n'importe pas, l'essentiel est plutôt de comprendre sur la base de quoi l'agent a agi. Toutefois, pour Alvarez, l'explication doit changer entre un cas d'erreur et un cas véridique, étant donné qu'il est impossible que l'explanans de l'explication d'un cas d'erreur soit la raison d'agir de l'agent.

Alvarez reconnaît que les humiens ont raison à propos de ce troisième argument qu'ils peuvent avancer pour défendre leur théorie. De cette façon, pour les cas d'erreurs, il faut faire appel à une explication selon le modèle humien pour rendre intelligible l'action⁴⁹. Ainsi, il est nécessaire d'affirmer que « René a couru parce qu'il *croyait* qu'il était poursuivi » si l'on veut rendre intelligible l'action de René. Cependant, pour Alvarez, cela ne démontre pas que les raisons explicatives véritables ne peuvent pas représenter une catégorie authentique d'explications de l'action. Malgré les cas d'erreurs, les explications par les raisons ne seraient pas un sous-groupe de l'explication humienne. Sur la base des propos des sections précédentes qui mettaient en lumière le fait que les éléments constitutifs du modèle humien permettent de formuler une explication plus complète et plus intelligible, et en prenant en considération que l'explication de l'action selon le modèle de Davidson est au moins valable pour les cas d'erreurs, l'objectif sera de montrer dans la prochaine section que cette théorie peut être comprise comme étant une conception uniforme de l'explication de l'action. Aussi, comme pour les deux sections précédentes, il est possible de conclure que le modèle humien possède une capacité explicative plus grande, car il permet d'expliquer les cas d'erreurs.

4. La théorie humienne comme modèle uniforme de l'explication de l'action

Alvarez, en discutant les propos de Davidson, reconnaît qu'une fois que nous connaissons la croyance qui a motivé l'agent à agir, que celle-ci soit vraie ou fausse, il est toujours possible de construire une explication humienne de l'action⁵⁰. Toutefois, il est seulement possible de proposer une explication par une raison explicative véritable⁵¹ si la croyance de l'agent est vraie. L'argument de Davidson affirme que la croyance, qu'elle soit vraie ou fausse, fait partie de l'explication de l'action. Cet argument montrerait seulement pour Alvarez que l'explication humienne est toujours possible⁵². Cet argument ne démontrerait pas que la raison explicative véritable n'est pas une explication authentique. Aussi, cela ne viendrait pas montrer que ce type d'explication est elliptique et qu'une fois complètement développée, l'explication devrait prendre la même forme que le modèle humien.

Ainsi, pour Alvarez, plutôt que de comprendre la relation entre les explications selon le modèle humien et selon le modèle des raisons explicatives véritables comme étant elliptique, cette relation entre les deux types de théories dépendrait de la pragmatique de l'explication⁵³. Les deux types d'explication ont donc des usages différents et il est approprié d'utiliser un type plutôt qu'un autre dépendamment de ce que l'on veut montrer par l'explication de l'action⁵⁴. Dans la perspective d'Alvarez, il pourrait être utile d'utiliser une explication humienne pour souligner un ou plusieurs des éléments suivants :

- (i) Identifier la croyance qui a motivé l'agent, que celle-ci soit vraie ou fausse ;

- (ii) Rapporter le point de vue de « celui » qui explique l'action à propos de la vérité de ce qui a motivé l'agent ;
- (iii) Spécifier si ce qui a motivé l'agent était quelque chose que l'agent croyait, connaissait, etc.

Ainsi, selon l'objectif recherché par l'explication de l'action, il serait possible d'utiliser la théorie humienne ou de citer les raisons explicatives véritables, lorsque la raison qui a motivé l'agent à faire Φ est un fait. Toutefois, l'explication humienne de l'action n'est pas pour autant supérieure à l'explication par les raisons, ce dernier type d'explication demeurant authentique selon Alvarez.

Cependant, en considérant la force explicative supplémentaire de l'explication de l'action apportée par le modèle humien, essentiellement grâce à l'apport de la pro-attitude et des états cognitifs de l'agent, il semble inapproprié d'affirmer simplement que les deux types d'explication ont un pouvoir explicatif équivalent *ex abstracto* ou que l'utilisation de l'un ou de l'autre modèle dépend simplement de la pragmatique de l'explication. L'explication humienne de l'action n'est pas seulement utile pour démontrer ou souligner certains éléments, par exemple le point de vue de celui qui explique l'action ; il est parfois aussi nécessaire de faire référence à ce type d'explication pour proposer une explication intelligible de l'action ou pour présenter une explication *pleinement* intelligible de l'action. Ainsi, sur la base des précédents propos qui soulignaient l'importance des références à la pro-attitude et à l'état cognitif de l'agent, il est possible d'affirmer que l'explication humienne est plus compréhensive et plus explicative que la théorie offerte par Alvarez. Avec les raisons explicatives véritables, il n'est pas toujours possible de formuler une explication pleinement intelligible de l'action. Des références à la pro-attitude et à l'état cognitif de l'agent sont nécessaires si l'objectif est d'offrir une explication *pleinement* intelligible de l'action. Ainsi, la théorie humienne a un potentiel explicatif supérieur à la théorie d'Alvarez.

Trois éléments permettent de soutenir que la théorie humienne est supérieure par rapport à l'explication par les raisons explicatives véritables :

- (i) La pro-attitude représente un apport explicatif considérable, c'est pourquoi il semble légitime d'affirmer que celle-ci est un élément constitutif de l'explication complète de l'action ;
- (ii) L'état cognitif représente également un apport explicatif important, c'est pourquoi il semble nécessaire de l'inclure comme étant un élément constitutif d'une explication complète de l'action ;
- (iii) La théorie humienne permet d'expliquer pourquoi René a fait Φ , même dans les cas où la croyance de René est fautive.

C'est sur la base de ces trois éléments qu'il est légitime d'affirmer que l'explication selon le modèle humien est supérieure à l'explication par les raisons que propose Alvarez, sa propre conception n'étant pas apte à toujours proposer une explication pleinement intelligible de l'action et ceci même lorsque la croyance qui a motivé l'agent à faire Φ est vraie. Il semble ainsi approprié d'affirmer, si les propos tenus précédemment sont exacts, que la seule théorie adéquate de l'explication complète de l'action est la conception humienne, bien qu'il soit possible d'omettre dans certains contextes les éléments constitutifs de cette théorie, soit la pro-attitude et l'état cognitif de l'agent. De cette façon, il n'est pas nécessaire, pour défendre la thèse forte des humiens, d'affirmer que seule l'explication qui se conforme au modèle humien peut être intelligible. Ces cas demeurent des cas d'exceptions et pour lesquels des raisons contextuelles permettent d'expliquer les omissions. Aussi, il est possible que la pragmatique de l'explication d'une action, c'est-à-dire ce que l'on désire souligner par l'explication donnée, explique pourquoi les éléments constitutifs du modèle humien sont omis. Toutefois, il ne semble pas possible d'affirmer pour autant qu'une explication, une fois pleinement développée, puisse ne faire aucune référence aux éléments constitutifs de l'explication humienne de l'action. Ainsi, une explication de l'action *complète, pleinement* intelligible et *non* elliptique doit faire référence à la pro-attitude et aux états cognitifs de l'agent. En dehors de toutes considérations contextuelles, par exemple le fait que Bradley connaît très bien Ronnie, il

est nécessaire, dans la mesure où l'objectif est de proposer une explication *complète* et *pleinement* intelligible de l'action, de se conformer au modèle humien de l'explication de l'action.

5. Conclusion

L'objectif de cet article était de défendre la conception humienne de l'explication de l'action et, ceci, dans sa version la plus forte. Plus précisément, le but était de montrer que la théorie humienne présente une explication supérieure et que, contrairement à ce que soutient Alvarez, la théorie des raisons explicatives véritables semble être un sous-groupe de l'explication de l'action. Il a été exposé dans les précédents propos qu'il est parfois possible d'omettre la pro-attitude ou l'état cognitif de l'agent et tout de même proposer une explication intelligible de l'action. Cependant, j'espère avoir expliqué clairement qu'une explication de l'action sera *pleinement* intelligible seulement lorsque la pro-attitude et l'état cognitif de l'agent sont cités dans l'explanans. Ainsi, il est possible d'affirmer, au contraire de la prétention d'Alvarez, que l'explication par les raisons explicatives véritables est elliptique. Ce type d'explication doit donc être développé davantage pour que l'explication soit pleinement intelligible et, une fois ce développement complété, l'explication de l'action devra se conformer au modèle humien. Toutefois, il est nécessaire de spécifier que les débats en philosophie de l'action demeurent complexes et que la critique principale envers la théorie de Davidson – la difficulté d'intégrer dans l'explication de l'action des raisons normatives – n'a pas été traitée dans cet article. C'est d'ailleurs cette critique fondamentale qui motive de nouveaux développements en philosophie de l'action, dont ceux de Maria Alvarez. Il demeure que si la thèse défendue dans cet article est juste, il serait pertinent de tenter d'intégrer les raisons normatives dans l'explication de l'action tout en conservant la théorie humienne, plutôt que de rejeter cette théorie dans toute tentative d'intégration du normatif. Une option serait d'intégrer les raisons normatives par les pro-attitudes de l'agent, mais cette thèse fait référence à une conception antiréaliste du normatif et celle-ci est loin de faire l'unanimité, entre autres en métaéthique. Enfin, je crois avoir éclairé quelque peu ce vaste débat et ainsi avoir montré que la théorie humienne – et de cette façon, la philosophie de Davidson – peut être défendue, malgré les critiques.

¹ J'aimerais remercier Marie-Christine Rochefort, Gabriel Rocheleau et les évaluateurs anonymes de cette revue pour leurs commentaires des plus utiles à la rédaction finale de cet article. Bien entendu, toute imprécision ou inexactitude dans le propos me sont complètement attribuable.

² C'est à ce principe que les appellations « théorie humienne », « modèle humien » ou « explication humienne de l'action » vont référer dans la suite du texte.

³ De manière générale, les tenants de la théorie humienne soutiennent que la raison primaire est constituée d'un désir et d'une croyance. Toutefois, dans le cadre de cet article, et dans une perspective qui respecte de manière plus adéquate la théorie de Davidson, il est préférable d'élargir les concepts. Ainsi, plutôt que de parler de « désir », il est préférable de parler de « pro-attitude ». Pouvant être un désir, une volonté, une envie, la pro-attitude est tout simplement ce qui « incite l'agent à accomplir l'action qu'il accomplit » (Renée Bilodeau, « Philosophie de l'action », dans Pascal Engel (dir.), *Précis de philosophie de l'action*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 195). Aussi, Davidson inclut dans la notion de pro-attitude des conceptions morales, des principes esthétiques, des conventions sociales, etc. De plus, plutôt que de parler de croyance, il est préférable de faire référence aux « états cognitifs », ceux-ci pouvant également inclure des connaissances de l'agent. La pro-attitude et les états cognitifs sont des sous-catégorisations de la notion d'état mental. Ainsi, les pro-attitudes, tout comme les états cognitifs, sont des états mentaux.

⁴ Ce deuxième principe, qui fait référence à l'aspect causaliste de la théorie de Davidson, sera grandement laissé de côté dans la suite de cet article, l'objectif principal étant de discuter l'explication de l'action selon le modèle humien.

⁵ Maria Alvarez, *Kinds of Reasons – An Essay in the Philosophy of Action*, New York, Oxford University Press, 2010, 209 p.

⁶ « Agents, Actions and Reasons », *Philosophical Books*, vol. 46, no. 1 (2005), pp. 45-58 ; « Reasons and the Ambiguity of "Belief" », *Philosophical Explorations*, vol. 11, no. 1 (2008), pp. 53-65 ; « How Many Kinds of Reasons ? », *Philosophical Explorations*, vol. 12, no. 2 (2009), pp. 181-193 ; « Acting Intentionally and Acting for a Reason », *Inquiry*, vol. 52, no. 3 (2009), pp. 293-305 ; « Reasons, Desires and Intentional Actions », dans

Constantine Sandis (dir.), *New Essays on the Explanation of Action*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, pp. 203-219 ; « Reasons for Action and Practical Reasoning », *Ratio*, vol. 23, no. 4 (2010), pp. 355-373.

⁷ L'usage de ce terme peut s'avérer problématique, étant donné que les humiens et Alvarez ne s'entendent pas à propos de ce qu'est une raison en théorie de l'action. Dans cette phrase, le terme « raison » est utilisé au sens des humiens.

⁸ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 171.

⁹ Les considérations contextuelles doivent être comprises comme étant des éléments « autour » de l'action, et non pas des éléments propres à l'action. Les individus à qui l'action est expliquée pourraient, par exemple, être une raison contextuelle qui motiverait l'omission des éléments constitutifs du modèle humien de l'explication de l'action.

¹⁰ Michael Smith, « The Possibility of Philosophy of Action », dans *Ethics and the A Priori*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, pp. 155-156.

¹¹ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 42.

¹² Michael Smith, *The Moral Problem*, Oxford, Blackwell Publishing, 1994, p. 96.

¹³ Le rôle normatif des raisons est laissé de côté dans le présent article, pour se concentrer plutôt sur les rôles motivationnel et explicatif des raisons.

¹⁴ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 35.

¹⁵ *Ibid.*, p. 35.

¹⁶ *Ibid.*, p. 35.

¹⁷ *Ibid.*, p. 36.

¹⁸ *Ibid.*, p. 168.

¹⁹ *Ibid.*, p. 168.

²⁰ Un autre type d'explication psychologique, qui ne correspond pas au modèle humien, pourrait être l'explication par les traits de caractère (Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 169). Ces autres explications psychologiques seront laissées de côté dans la suite du texte, Alvarez elle-même n'y accordant pas beaucoup d'attention.

²¹ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 171.

²² Alvarez souligne ce point parce qu'il serait possible pour un humien de dire que l'explication de l'action par les raisons explicatives véritables n'est qu'une façon de faire « plus court », d'omettre des termes constitutifs de l'explication humienne pour des raisons contextuelles. Ainsi, pour les humiens, les raisons explicatives véritables ne sont qu'un raccourci que l'on peut parfois utiliser dans l'explication de l'action ; les raisons explicatives véritables n'offrent pas un type authentique d'explication. C'est cette thèse humienne (celle qui affirme que les explications de l'action par les raisons explicatives véritables sont elliptiques) qui est défendue dans cet article.

²³ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 171.

²⁴ *Ibid.*, p. 171-172.

²⁵ Elle accorde une partie de l'argument aux humiens, mais refuse d'accepter que les raisons explicatives véritables constituent un sous-groupe des explications humiennes.

²⁶ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 173.

²⁷ *Ibid.*, p. 173.

²⁸ Dans cette explication de l'action, c'est « voulait » qui fait référence à la pro-attitude de l'agent.

²⁹ Donald Davidson, « Problems in the Explanation of Action », dans *Problems of Rationality*, New York, Oxford University Press, 2010, p. 108.

³⁰ Dire que Jean considère qu'il a un devoir d'aller voir son ami Paul à l'hôpital n'est pas une affirmation qui va contre la conception que propose Davidson de la pro-attitude (voir « Actions, Reasons, and Causes », dans *Essays on Actions and Events*, New York, Oxford University Press, 2001, p. 4). Toutefois, Alvarez s'opposerait probablement à une telle conception aussi large de la pro-attitude, celle-ci préférant plutôt traiter de désir. Une telle conception aussi large, qui impliquerait par exemple des devoirs et des conventions sociales, est effectivement contestable. Toutefois, l'intuition qui semble motiver la définition aussi large que Davidson propose de la pro-attitude est que si l'agent a fait Φ c'est qu'il voulait faire Φ , c'est donc qu'il avait une pro-attitude envers Φ .

³¹ Cet exemple est fortement inspiré de Mark Schroeder, « The Humean Theory of Action », dans *Oxford Studies in Metaethics – Volume 2*, New York, Oxford University Press, 2007, pp. 195-219.

³² L'état cognitif de Ronnie envers le fait « il y avait de la danse à la réception du doyen » a également été ajouté, la défense de l'apport important à l'explication de l'action de l'état cognitif sera l'objet de la prochaine section.

³³ Dans l'exemple de Ronnie, la raison contextuelle pourrait être que lorsque nous expliquons l'action à Bradley, meilleur ami de Ronnie et bien averti de l'amour de ce dernier pour la danse, il n'est pas nécessaire de souligner la pro-attitude de Ronnie.

³⁴ « Raison » entendu, au sens de Alvarez, comme contenu de la croyance plutôt que l'état mental « croyance ».

³⁵ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 174.

³⁶ Le contenu de l'état cognitif faisant ici référence au fait ou à la proposition vraie.

³⁷ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 174.

³⁸ *Ibid.*, p. 175.

³⁹ « Savait » fait référence à l'état cognitif de Ronnie. Dans ce cas-ci, c'est un état cognitif plus « fort » qu'une croyance, exprimant plutôt une connaissance.

⁴⁰ « Croire » et « savoir » ne sont que des exemples d'états cognitifs. Étant donné qu'ils sont des états cognitifs, ils sont aussi des états mentaux.

⁴¹ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 178.

⁴² Maria Alvarez, *op. Cit.*, p. 177.

⁴³ Bernard Williams, « Internal and External Reasons », dans *Moral Luck*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 102.

⁴⁴ Michael Smith, « The Possibility of Philosophy of Action », dans *Ethics and the A Priori*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 155.

⁴⁵ Pour Smith, c'est le désir et la croyance qui représentent les éléments constitutifs de la théorie humienne. Toutefois, tel qu'expliqué plus tôt dans cet article, il est jugé préférable d'élargir ces deux notions.

⁴⁶ Maria Alvarez, *op. cit.* p. 178.

⁴⁷ C'est-à-dire la raison motivante que l'agent avait de faire Φ .

⁴⁸ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 179.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 179.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 180.

⁵¹ La raison explicative véritable est, pour Alvarez, le fait qui a motivé l'agent à faire Φ .

⁵² Ce qui est l'équivalent de la thèse faible des humiens concernant l'explication de l'action, soit qu'une explication d'une action sous le modèle humien est toujours possible, sans toutefois que l'explication humienne soit exclusive.

⁵³ La pragmatique de l'explication fait référence, dans les propos d'Alvarez, à ce que l'on désire souligner par l'explication de l'action, par exemple, ce que l'agent croyait. C'est selon l'objectif désiré par l'explication que l'on peut, pour Alvarez, utiliser l'explication par les raisons explicatives véritables ou l'explication humienne. La pragmatique de l'explication est à distinguer du contexte de l'explication, celui-ci faisant plutôt référence à la situation et aux personnes à qui l'explication est présentée. Par exemple, si l'explication de l'action de Ronnie est présentée à son meilleur ami Bradley, il est possible d'omettre pour des raisons contextuelles certains des éléments constitutifs de l'explication humienne de l'action.

⁵⁴ Maria Alvarez, *op. cit.*, p. 181.